

ARRETE

PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT

LE DIRECTEUR DE L'UFR SciFA,

- Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L712-2, R712-4 et R712-6;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu la décision UDL/DAJ/n°77-2013 en date du 18 avril 2013 portant délégation de pouvoir permanente du Président de l'université au Directeur de l'UFR SciFA à l'effet de prendre toute mesure relative à l'ordre et à la sécurité des locaux et notamment le recours à la force publique en cas de nécessité, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens de l'UFR SciFA ;

ARRETE

Article 1

La circulation des véhicules et leur stationnement sont interdits à compter du 13 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 inclus sur le parking du Campus Bridoux sis rue du Général DELESTRAINT – 57000 METZ, conformément au périmètre délimité de la tranche 1 sur le plan annexé au présent arrêté, en raison des opérations de travaux devant être menées sur ce parking.

Article 2

Toute mesure utile sera prise pour assurer le respect du présent arrêté, notamment l'enlèvement des véhicules contrevenants.

En cas de nécessité, il sera fait appel à la force publique.

Article 3

La responsable administrative de l'UFR SciFA est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée pendant toute la durée des travaux à la Présidence, sur le site des travaux et dans la composante et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 21 juillet 2020

Affiché à la Présidence le
Transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

21 JUL. 2020

21 JUL. 2020

Nicolas OGE

